

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-Est »

Termes de Référence pour le recrutement de deux Consultants Spécialistes en charge des Sauvegardes Environnementale, Sociale incluant les aspects VBG/EAS/HS et le Monitoring des conflits pour les Coordinations provinciales de l'Ituri et du Nord Kivu du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC.

Réf. STEP - N° ZR-STAR EST-408212-CS-INDV

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC'.

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement à l'est de la RDC (P175834) dont l'objectif de développement du projet est (i) d'améliorer l'accès aux infrastructures communautaires, (ii) d'améliorer la réintégration socio-économique et la résilience des individus affectés par le conflit, et (iii) de renforcer la gouvernance locale des administrations dans les provinces sélectionnées de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud- Kivu.

Le projet soutiendra une "plateforme de stabilisation" décentralisée, intégrée dans les administrations provinciales du Nord et du Sud Kivu et de l'Ituri et soutenue dans sa mise en œuvre par des approches de développement local et communautaire.

Le Projet a cinq composantes répartis de la manière suivante :

Composante 1 : stabilisation à base communautaire (75 millions de dollars US)

Un minimum de 430 sous-projets dans 430 communautés représentées par des gouvernements locaux ou des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sera ciblé dans la composante 1, avec un plafond de 150 000 dollars par communauté, basé sur l'expérience du STEP et supposant un coût global de 15 pour cent pour la facilitation et les frais généraux. Cette composante sera exécutée par le Fonds Social de la RDC.

Sous-composante 1.1 : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification participative communautaire (10 millions de dollars).

Le projet soutient l'engagement communautaire par la sensibilisation et la mobilisation des communautés et par la participation à l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins.

Sous-composante 1.2 : Investissements dans des infrastructures communautaires sociales et économiques résistantes au climat (65 millions de dollars US).

Cette sous-composante financera l'entretien, la réhabilitation et/ou la construction d'infrastructures socio-économiques prioritaires et résistantes au climat dans les communautés ciblées. Il s'agit notamment d'investissements dans l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement qui sont classés comme des infrastructures sociales par le FSRDC. Les investissements dans les infrastructures résistantes au climat comprennent la collecte des eaux de pluie, les panneaux solaires, les mesures d'efficacité énergétique, ainsi que la construction et l'entretien d'autres installations qui respectent les normes d'adaptation et d'atténuation.

Composante 2 : réintégration à base communautaire (120 millions de dollars)

Cette composante financera les moyens de subsistance et l'aide à la réintégration pour un maximum de 120 000 personnes.

Sous-composante 2.1 Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (THIMO) (68 millions de dollars).

Le THIMO engagera environ 35 000 travailleurs pour la construction ou la remise en état de 1 125 km de routes rurales.

Sous-composante 2.2 : subventions en espèces pour les activités génératrices de revenus (AGR) (37 millions de dollars).

Jusqu'à 85 000 bénéficiaires recevront des subventions en espèces de 400 \$ pour financer des activités génératrices de revenus, qui seront versées en deux tranches alignées sur les dépenses.

Sous-composante 2.3 Soutien psychosocial (15 millions de dollars).

Des activités psychosociales seront proposées à tous les bénéficiaires du LIPW ou de subventions en espèces. Les activités de soutien psychosocial seront fournies sur la base d'un programme de soutien individuel ou de groupe, avec une substance et une durée de soutien

adaptées aux besoins des bénéficiaires, et en étroite collaboration avec le projet de prévention de la VBG.

Composante 3 : Gouvernance décentralisée (20 millions de dollars)

Cette composante finance les institutions et les systèmes gouvernementaux nécessaires pour améliorer les moyens par lesquels les ressources du gouvernement et des partenaires extérieurs peuvent être utilisées pour soutenir la stabilisation et le redressement à moyen terme. Les activités soutenues seront étroitement liées au processus de développement inclusif et de planification de la paix soutenu dans le cadre de la composante 1, afin de garantir que le lien entre les priorités des citoyens, le processus de planification du développement gouvernemental, les revenus mobilisés et l'exécution du budget soit crédible et transparent, avec un mécanisme clair de responsabilité et de retour d'information. Il sera étroitement coordonné avec d'autres partenaires.

Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (équivalent de 35 millions de dollars US)

Sous-composante 4.1 : Gestion du programme (20 millions de dollars)

La mise en œuvre sera décentralisée, situant la gestion du programme au sein des trois administrations provinciales respectives tout en conservant des liens au niveau national.

Sous-composante 4.2 : Assistance technique (15 millions de dollars)

Une assistance technique sera fournie pour la coordination et la gestion du processus DDRCS au niveau provincial, ainsi que pour le secrétariat chargé du suivi et de l'établissement de rapports sur l'allocation de prévention et de résilience (PRA) de l'IDA.

Sous-composante 4.3 : Recherche et apprentissage

Un projet de cette ampleur et de cette complexité nécessite des ressources dédiées au suivi et à la recherche. Plus de 15 ans d'expérience de la Banque mondiale dans les interventions visant à stabiliser l'est de la RDC indiquent qu'il faut privilégier le suivi, l'apprentissage et l'adaptation pendant le cycle du projet.

Composante 5 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (équivalent de 0 million de dollars US)

Cette composante à budget zéro permettra d'établir un fonds d'urgence en cas de catastrophe qui pourra être déclenché en cas d'urgence nationale telle que COVID-19. Dans un tel cas, les fonds de la catégorie des dépenses non allouées ou d'autres composantes du projet peuvent être réaffectés pour financer les dépenses de réponse aux besoins d'urgence. Cette composante soutiendra également la préparation et la réponse d'urgence des trois provinces aux risques naturels tels que la sécheresse, les inondations, ou une déclaration d'urgence par le CCRM.

La RDC se propose d'utiliser une partie de ces fonds à titre des dépenses autorisées pour recruter deux Consultants Spécialistes en charge de Sauvegardes environnementale, sociale et

monitoring des conflits au sein des Unités de Coordination Provinciale de l'**Ituri et du Nord Kivu** du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RD Congo (Projet STAR EST).

Les candidatures féminines fortement encouragées de manière générale

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir :

- NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES 2 – Emploi et conditions de travail ;

- NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 – Santé et sécurité des populations ;

- NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ;
-
- NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;

- NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- NES 8 – Patrimoine culturel ;
- NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

En ce qui concerne les risques EAS/HS seront d'application les recommandations de la nouvelle Note de Bonnes Pratiques contre l'Exploitation et l'Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel dans les opérations de développement humaine 1 et celle dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil².

^[1]<https://documents1.worldbank.org/curated/fr/509041468321553133/pdf/929700WP0Box380Soc0Protection0Brief.pdf>

^[2] <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/e2ff01be0f07c82d73bc0c5e7ddf394f-0290032022/original/ESF-Good-Practice-Note-on-Addressing-SEA-SH-in-HD-Operations-First-Edition-September-16-2022.pdf>

A ce titre, le Projet STAR Est recrute deux Consultants Spécialistes en charge des aspects liés aux Sauvegardes Sociales incluant les aspects VBG/EAS/HS liés au projet, Sauvegardes

¹ <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0563ec70abe4769e5615c57036f618c3-0290032023/original/SEA-SH-GPN-for-HD-Operations-French-translation.pdf>

² <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/b3e4f9273f676308274e8831538d9f91-0290032023/original/SEA-SH-Civil-Works-GPN-Third-Edition-French-translation.pdf>

Environnementales, et monitoring des conflits pour le Projet STAR EST pour les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu

II. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet requiert un suivi rapproché des activités dans 880 communautés dans plusieurs provinces, soit une multitude de sites à gérer en même temps et un très grand nombre de bénéficiaires, estimés à 3.3 millions.
- Le Projet comprend une large composante de réhabilitation et construction des infrastructures communautaires, ainsi que des sous composants d'entretien des voiries à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvres (THIMO), des AGR, transfert monétaire qui implique le control permanent de la conformité au diverses exigences environnementales.
- Le Projet requiert un mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) robuste pour en assurer la redevabilité et la sauvegarde des bénéficiaires et des communautés, avec de procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielles des plaintes EAS/HS, avec une approche centrée sur la survivante. Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en 5 ans.

III. MANDAT DU CONSULTANT

De façon générale le consultant Spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale (y compris les aspects liés aux EAS/HS) et monitoring des conflits, est chargé d'assister le Coordonnateur Provincial (i) dans la recherche de solutions pratiques aux défis de mise en œuvre du Projet dans le domaine qui est le sien ; et (ii) dans ses relations avec les partenaires publics et privés du domaine dans chacune des provinces où le SSAES est affecté, et enfin (iii) dans la mobilisation des parties prenantes.

Sous la supervision hiérarchique du Coordonnateur National du projet et collaborateur des Spécialistes en sauvegarde au niveau provincial, le/la consultant (e) Spécialiste en sauvegarde environnementale, sociale VBG et monitoring des conflits a pour fonction principale de superviser la mise en œuvre technique de tous les instruments de sauvegardes sociales, environnementales, du plan d'action VBG/EAS/HS , et monitoring des conflits. Le risque du projet étant élevé, il doit se rassurer que le projet est conformément mis en œuvre par rapport aux normes requis dans le cadre du nouveau cadre environnemental et social et s'assurer que toutes les mesures requises répondent efficacement aux risques et impacts du projet sur l'environnement, les communautés, les sites des travaux et la promotion des droits de la personne humaine et à son développement. Il devra mettre en place l'approche risque celle relative à l'anticipation des mesures avant que le risque ou l'impact ne prenne le dessus. ,.

De façon spécifique, le consultant Spécialiste en sauvegarde environnementale, sociale, VBG et monitoring des conflits a pour attribution de :

Sur le plan technique :

- Conseiller la Coordination Provinciale du STAR-Est sur toutes les questions environnementales, sociales, y compris pour celles liées aux EAS/HS et monitoring des conflits ;
- Veiller à l'application des prescrits des instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés dans le cadre du Projet notamment : (i) le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), y compris le plan d'action pour la prévention et réponse aux risques EAS/HS, (ii) le Plan engagement environnemental et social, (iii) le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et d'autres instruments déclenchés dans le cadre de ce projet ;
- Garantir la prise en compte des mesures environnementales et sociales, y compris celles liées aux EAS/HS dans la mise en œuvre des chantiers exécutés par le Projet au niveau provincial ;
- Faire les évaluations environnementales et sociales (screening) afin de catégoriser les différents chantiers en exécution pour préparer, le cas échéant, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ou d'autres instruments y relatifs ;
- Veiller à l'intégration des prescriptions environnementales et sociales, y compris EAS/HS des PGES dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de Demande de Cotation (DDC) ainsi que dans le contrat des prestataires ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social intégrant les éléments du plan d'action EAS/HS des plans de travail et de budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière de sauvegarde environnementale et sociale de l'antenne de l'Ituri ;
- Conduire ou veiller au respect de la réalisation du criblage environnemental et social systématique de chaque activité/sous-projet en vue d'en déterminer la nature et l'ampleur des risques et impacts potentiels, leur catégorisation environnementale et au besoin, la portée de l'évaluation environnementale et sociale ;
- Contribuer à l'élaboration des termes de référence des instruments E&S lorsque cela est nécessaire, en collaboration avec les bénéficiaires des sous-projets et les différentes structures/entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet STAR-Est, et assurer le suivi de leur réalisation en mettant l'accent sur la prise en compte des aspects hygiène-santé-sécurité, la protection de la biodiversité, les conditions des travailleurs, les aspects EAS/HS etc ;
- Veiller à l'appropriation des instruments E&S du projet STAR-Est par les bénéficiaires des activités/sous-projets et les autres parties prenantes au projet au niveau de l'Ituri ;

- Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions au niveau de la Coordination de l'Ituri ;
- Renforcer le contact permanent avec les parties prenantes au projet ;
- Diffusion locale des instruments de sauvegarde sous la supervision des Experts environnemental et social basés à Goma ;
- Effectuer des missions relatives aux aspects environnementaux et sociaux ainsi qu'aux aspects VBG/EAS/HS dans la zone sous sa supervision ;
- S'assurer de la mise en place et bon fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS au niveau de chaque site d'intervention du Projet au niveau provincial ;
- Assurer l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination, le suivi et mise à jour des actions de prévention et réponse aux risques EAS/HS développées par le plan d'action EAS/HS. Dans le cas échéant, appuyer le spécialiste en VBG du projet sur la gestion et suivi des plaintes EAS/HS
- Anticiper les mesures appropriées par rapport aux risques et impacts du projet
- Superviser les experts en sauvegardes environnementale et sociale et EAS/HS recrutés au sein du bureau chargé de la mise en œuvre des activités, des entreprises et des fournisseurs des services.
- Procéder à l'identification d'impacts environnementaux et sociaux potentiels non suffisamment identifiés ou traités par les bureaux d'études, les Comités Locaux de Développement (CLD), le maître d'ouvrage ou les entrepreneurs, et y apporter des mesures d'atténuation ou un Plan de Mise en Conformité (PMC) ;
- Assurer d'autres tâches lui confiées par la hiérarchie dans le cadre de son travail.

En matière de suivi et coordination :

- Elaborer les Plans de Travail Opérationnels (PTO) trimestriels liés à son poste ;
- Participer à l'évaluation des PTO trimestriels de la Coordination Provinciale à la fin de chaque trimestre ;
- En collaboration avec le Chargé de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (CTHIMO) et le Chargé de Travaux d'Infrastructures Communautaires (CTIC), assurer

le suivi des indicateurs de performances environnementales et sociales des chantiers en fonction de l'évolution des chantiers au niveau provincial ;

- Permettre aux Coordinations Provinciales de répondre à toute demande de données sur le Projet émanant de la Coordination Générale en matière environnementale et sociale tout en intégrant les aspects EAS/HS ;
- Assurer la cohérence et la qualité des données recueillies par les points focaux environnementaux et sociaux et concilier celles-ci avec les données du système MARTA³ en vue de l'élaboration des différents rapports environnementaux et sociaux.

En matière de renforcement de capacités :

- Conseiller les décideurs provinciaux et les différentes parties-prenantes sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales, y compris celles concernant les aspects EAS/HS dans la mise en œuvre des chantiers du Projet ;
- Assurer la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux y compris les EAS/HS par les prestataires (entreprises, bureaux d'études, etc.), par le renforcement des capacités requis par chaque acteur à différents niveaux de réalisation des activités ;
- Assurer l'appropriation des instruments de gestion sociale et environnementale du Projet par l'équipe provinciale du STAR EST, y compris le plan d'action EAS/HS ainsi que les points focaux environnementaux (PFE) ;
- Former les entités partenaires et les PFE à la bonne tenue des outils de collecte des données environnementales et sociales.

En matière de reportage :

- Produire dans le délai prescrit les rapports mensuels d'activités en collaboration avec les PFE;
- Assister le spécialiste en VBG, le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSAE) et le Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSAS) dans la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels des activités ;
- Produire les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident et les transmettre immédiatement avant ou dans les 48h au Coordonnateur Provincial (CP);

³ *Monitoring Automated for Real Time Analysis* (MARTA) est le système de supervision à distance basée sur la plateforme KoboToolbox, qu'a été développé par le STAR EST pour le suivi des activités de travaux.

- Le rapport mensuel de mise en œuvre du MGP des plaintes non sensibles et sensibles du projet ;
- Les rapports circonstanciels en cas d'incident environnemental (par exemple à la suite de la survenance ou modification substantielle de risque lié au sous-projet) ou encore en cas d'accidents ;
- Les rapports des missions dans les zones du projet sous sa supervision ;
- Appuyer le/la spécialiste en VBG dans l'élaboration de rapport en matière d'EAS/HS, y compris le suivi des incidents et plaintes EAS/HS.
- Produire les rapports mensuels, trimestriels et annuels à soumettre au Coordonnateur National pour la compilation au niveau national afin de soumettre les rapports trimestriels et annuels à la Banque mondiale. Noter que les rapports du MGP sont à soumettre mensuellement.

IV. EVALUATION DES PERFORMANCES

Les indicateurs de performance du SSAES sont :

- La qualité et le respect des délais des rapports de suivi de sauvegardes et en appui des points focaux environnementaux est mis à jour régulièrement selon l'évolution des activités du projet ;
- Les rapports de suivi requis (mensuels, trimestriels et annuels) sont soumis, approuvés et validés par les spécialistes en sauvegardes de la coordination générale (EVBG, SSAS et SSAE) et soumis au Coordonnateur national ;
- Les activités liées aux aspects, sociaux, y compris EAS/HS, et environnementaux prévues dans le budget et chronogramme sous sa responsabilité sont réalisées dans le délai et exécutés à 100% ;
- Les Contrats, Chartes et Codes de Bonne Conduite, intégrant aussi des interdictions et sanctions pertinentes liées aux actes EAS/HS, sont signés par tous les personnels du projet, les travailleurs et bénéficiaires, et sont strictement appliqués ;
- Le rapport de formation/sensibilisation des parties prenantes sur les exigences sociales, y compris EAS/HS et environnementales du Projet est mis à jour régulièrement et reflète le niveau d'avancement des activités ;
- La supervision sur terrain des activités du Projet est effectuée selon le programme mis en place ;

- Les rapports du MGP sensible à l'EAS/HS et d'incidents et accidents sont soumis dans le délai et des mesures de réponse appropriés sont appliquées après validation par les Spécialistes en sauvegardes du projet et;
- L'audit technique et social confirme le respect des procédures et la qualité des instruments. Ces indicateurs de performance doivent être atteints à 75 % au moins. Un pourcentage inférieur à ce seuil (75%) est considéré comme performance faible, et médiocre. Le rapport d'évaluation est soumis au Coordonnateur national par les Spécialistes en sauvegarde du projet chacun respectivement dans son domaine (Social, environnemental, VBG et monitoring des conflit) ;

Le renouvellement du contrat est soumis à l'évaluation satisfaisante des performances du Spécialiste en sauvegarde environnementale, sociale, aspects EAS-HS et monitoring des conflits après avis favorable de la Banque mondiale.

V. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général (CG), le Consultant Spécialiste en charge de **sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et monitoring des conflits au niveau de la province collabore avec le Coordonnateur provincial sur le plan administratif et logistique.**

Le Consultant Spécialiste en Charge de sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et monitoring des conflits, travaillera en étroite collaboration avec **le/la Spécialisâtes en sauvegarde sociale, le/la sauvegarde environnementale, et le/la spécialiste en VBG**, au niveau de la coordination générale.

VI. QUALIFICATIONS ET APTITUDES

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Être titulaire **d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5)** dans les domaines suivants : sociologie, anthropologie, droit, développement rural, science de l'environnement (biologie et écologie) et agronomie ;
- Justifier d'au moins **3 années d'expérience professionnelle** pertinente dans le domaine de **l'évaluation environnementale et sociale** des programmes ou projets de développement financés par les partenaires multilatéraux et/ou bilatéraux, dont au moins 2 ans en qualité de **chargé des sauvegardes environnementales et sociales avec une connaissance en matière de prévention et réponse aux VBG et/ou connaissance sur les questions genre** ;

- Être familiarisé(e) avec **les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale**, notamment les NES applicables à ce projet STAR-Est;
- Avoir une bonne connaissance des **textes juridiques nationaux et internationaux** applicables en **matière de sauvegardes environnementales et sociales** ratifiés par la RDC, y compris les textes relatifs à l'égalité de genre et à la protection des droits des femmes et des enfants ;
- Avoir une bonne connaissance des **outils standards informatiques** (World, Excel, Powerpoint, Internet, etc.) ;
- Avoir une maîtrise parfaite du **français et du Swahili, étant des langues parlées dans la zone du projet**,

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une maîtrise dans le screening environnemental et social ;
- Avoir des notions sur les mécanismes de gestion des plaintes, et les procédures pour la gestion de plaintes EAS/HS ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ; un esprit d'initiative et de la rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Avoir une expertise dans la prévention et réponse aux VBG, y compris une compréhension de l'approche centrée sur la survivante ainsi que des principes directeurs et éthiques qui gouverner le travail avec les survivantes de VBG et la gestion et le traitement des données sensibles des VBG ;
- Posséder une maîtrise d'au moins une des langues locales parlé dans le milieu (Swahili, Lingala) ;
- Avoir une expérience opérationnelle en RDC ;
- Avoir l'habitude de travailler avec les structures étatiques et les administrations locales ;
- Avoir une expérience avec les programmes de développement communautaire, de filets sociaux, y compris de transferts monétaires et, ou, de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ;
- Avoir le sens de l'organisation et une aptitude à travailler dans une équipe multidisciplinaire, tout en ayant la capacité de travailler efficacement de manière indépendante ;
- Disposer de qualités de leadership avec de bonnes capacités de communication et de relations interpersonnelles ;

- Être dynamique, prêt à aller sur le terrain avec les équipes et à la rencontre des bénéficiaires et communautés, et avoir une très forte motivation pour une mission compliquée dans un environnement difficile.

VII. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est prévu le recrutement d'un (1) **Spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale y compris des aspects EAS/HS et monitoring des conflits** qui seront affectés à **Bunia et Goma** aux chefs-lieux des provinces de l'**Ituri** et du Nord Kivu par le Projet.

Ce dernier, effectuera des missions fréquentes sur le terrain à l'intérieur de la province et parfois à Goma à la Coordination Générale du STAR-Est. Le Projet mettra à sa disposition les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

Il/Elle devra signer le code de bonne conduite du projet ainsi que bénéficier d'une séance de formation/orientation en matière de VBG/EAS/HS, avant l'exécution de sa mission.

La formation sera conduite par le/la spécialiste en VBG du projet, et sera orientée sur les recommandations de la BM tel que prévu dans les notes de bonnes pratiques pour – Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel pour les projets qu'elle finance, en insistant sur les principes directeurs pour la gestion des cas/incidents VBG/EAS/HS, et les actions identifiées dans le plan d'action EAS/HS (code de bonne conduite, fonctionnement du MGP-EAS/HS, etc.).

VIII. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate à Bunia en Ituri et Goma, au Nord Kivu
- **Durée** : 12 mois dont une période probatoire de 6 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante des performances ; et avis de non-objection de la Banque Mondiale ;
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le STAR-Est et le Chargé de sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et monitoring des conflits, après avis technique de la Banque mondiale ;
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés, frais de communication et frais de soins médicaux.

Cette mission du Chargé de sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et monitoring des conflits est entièrement financée sur les Fonds de la Banque mondiale versés sur un compte dédié du STAR-Est. Toute prestation externe du Chargé de sauvegardes environnementale et sociale y compris les aspects EAS/HS et monitoring des conflits devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100 %) avec le STAR-Est.

IX. Mode de recrutement

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).